



Madame, Monsieur,

Lors de la prochaine rentrée scolaire, si votre enfant est scolarisé dans un collège ou dans un lycée situé sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, il pourra se rendre à son établissement scolaire en voyageant sur le **réseau R'bus**.

L'organisation du service de transport en commun n'est pas prise en charge par l'établissement scolaire ou par votre commune de résidence. Il vous appartiendra d'abonner ou de renouveler l'abonnement de votre enfant au réseau R'bus.

Aussi, nous vous indiquons ci-dessous, la démarche à suivre ainsi que des informations relatives au fonctionnement du réseau R'bus.

### [Quel titre de transport ?](#)

Parmi la gamme d'abonnement proposée, **l'abonnement annuel moins de 11 ans** ou **l'abonnement annuel moins de 26 ans** permettra à votre enfant de voyager en illimité sur l'ensemble du réseau R'bus.

Cet abonnement est valable 365 jours à compter de la 1ère validation et peut être souscrit à tout moment en cours d'année.

La tarification est modulée en fonction du quotient familial CAF ou MSA. Une réduction tarifaire est appliquée à partir du deuxième abonnement annuel du même foyer.

### [Comment faire pour souscrire ou renouveler un abonnement annuel ?](#)

Plusieurs possibilités :

- **la E-boutique** :

Rendez-vous à la rubrique «Où acheter ? / E-boutique» sur le site R'bus :  
**[www.rbus-transport.com](http://www.rbus-transport.com)**

- **la Boutique R'bus** située à la gare SNCF de Rochefort.

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h et le samedi de 10h à 13h
- le samedi (en été) : du 1er au dernier samedi inclus des vacances scolaires d'été de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

### [Les justificatifs à fournir :](#)

- une **photo d'identité récente** de votre enfant.  
*NB : Possibilité de prendre une photo sur place à la Boutique R'bus ;*
- une **copie de la pièce d'identité** de votre enfant (carte d'identité, passeport, livret de famille ou attestation de droit CAF ou MSA) ;
- si votre quotient familial CAF ou MSA est en-dessous de 760 €, veuillez présenter une **copie de l'attestation de paiement CAF ou MSA de mois de 3 mois mentionnant la liste des enfants à charge et le quotient familial** ;
- un **moyen de paiement** (carte bancaire, chèque(s) à l'ordre de T.R.O, espèces) **ou d'un RIB** si vous optez pour le prélèvement automatique (possible à partir de 100 euros ; procédure uniquement mise en place auprès de la Boutique R'bus).

### Horaires des lignes :

Les horaires des lignes du réseau R'bus sont consultables sur le site R'bus. Le « guide du voyageur » est disponible notamment auprès de la Boutique R'bus et des mairies du territoire.

**Attention**, les horaires des lignes peuvent évoluer en cours d'année scolaire.

Pour plus d'informations concernant les itinéraires, les horaires en temps réel, ... n'hésitez pas à consulter l'application Google Maps.

### Informations trafic :

Pour être informé(e) des actualités et perturbations du réseau R'bus (infos, travaux, déviations...) par SMS et/ou mail, nous vous recommandons vivement de vous inscrire aux «Alertes Info Trafic & Actus» à la rubrique «Services +» sur le site R'bus.

### Responsabilités et consignes de sécurité :

En tant que représentants légaux, il vous appartient de prendre les mesures qui s'imposent pour que le parcours de votre enfant, entre son domicile et son établissement scolaire, soit effectué en toute sécurité.

Ainsi, certaines mesures de sécurité peuvent être préconisées, telles que :

- faire porter, à votre enfant, des vêtements clairs ou des dispositifs fluorescents permettant d'être visibles tout le long du trajet ;
- faire en sorte que votre enfant soit présent au moins 5 minutes avant le passage du véhicule au point d'arrêt. En cas de retard, il ne faut en aucun cas, courir après le véhicule ;
- après la descente du véhicule, votre enfant doit attendre pour traverser que le véhicule se soit éloigné et qu'aucun autre véhicule n'arrive dans un sens ou dans l'autre.

Votre enfant doit obligatoirement être détenteur de son titre de transport, lors de chaque voyage. Aussi, nous vous remercions de veiller à ce qu'il en soit systématiquement muni.

Pour rappel :

- le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les autocars ;
- les sacs, les cartables doivent être placés sous le siège de telle sorte qu'à tout moment le couloir de circulation ainsi que l'accès aux issues de secours restent libres ;
- tout acte de vandalisme ou détérioration commis par votre enfant mineur à l'intérieur du véhicule engagera votre responsabilité financière en tant que représentants légaux ou sa propre responsabilité s'il est majeur.

Les documents d'exploitation du réseau R'bus sont consultables dans leur intégralité, sur le site R'bus, auprès de la Boutique R'bus ou de la CARO.

### Contact :

Pour toutes informations, veuillez contacter la Boutique R'bus au :

**05.46.99.22.66**

ou consulter le site R'bus :

**[www.rbus-transport.com](http://www.rbus-transport.com)**